

**Comité technique d'établissement
Réunion du 4 avril 2019**

Apprentissage – bilan années 2017 et 2018

Point pour information n°1

I Bilan des campagnes 2017 et 2018

a/ Dimensionnement du dispositif

Le Cerema a poursuivi le déploiement du dispositif de l'apprentissage au sein de ses directions techniques et territoriales en 2017 et 2018.

Douze apprentis, âgés de 17 à 25 ans, ont été recrutés par cette voie en 2017 et onze autres en 2018. Les douze apprentis recrutés en 2017 comme ceux accueillis en 2018 visaient ou visent un niveau de qualification variant du BTS/DUT au diplôme d'ingénieur les engageant pour une durée de un à trois ans.

Au 1^{er} mars 2019, le Cerema compte seize apprentis, l'un d'entre eux n'ayant pas souhaité poursuivre son alternance, les autres étant arrivés à l'issue de leur cursus avec obtention de la qualification visée.

Pour mémoire, ces recrutements ne sont pas décomptés du plafond d'emploi de l'établissement.

Au titre de l'année scolaire 2017-2018 :

Direction	Service	Domaine fonctionnel	Diplôme préparé	Durée de la formation	Établissement de formation
DterCE	DETC	Environnement général / aménagement du territoire	Master	1 an	Formasup – Université Lyon 3
	DLL	Informatique et statistique	Ingénieur	3 ans	Polytech - Lille
	DLCF	Ouvrage d'art	Master	2 ans	CFA sup en Limousin
DterEst	LN	Chimie	Licence pro	1 an	CFA AFI 24 - IDF
	LS	Informatique - réseaux	Master	1 an	CFA Universitaire Alsace
DterIdF	SG	Système d'information géographique	Master	1 an	CFA SACEF – Université Cergy-Pontoise
	VD	Aménagement et urbanisme	Master	1 an	CFA Descartes
	VD	Études en aménagement, développement durable, environnement	Master	1 an	CFA Union
DterMed	DCEDI	Acoustique	Licence Pro	1 an	FA Inter-universités des pays de la Loire
DterNP	DCGI	Génie informatique et statistique	Ingénieur	3 ans	Polytech - Lille
DterOuest	DLRB	Route durable	BTS	2 ans	CFA le Pinier Neuf
DterSO	DITSPV	Informatique - réseaux	Ingénieur	3 ans	CFA ESR PC

Au titre de l'année scolaire 2018-2019 :

Direction	Service	Domaine fonctionnel	Diplôme préparé	Durée de la formation	Établissement de formation
DtecTV	DIR	Communication	BTS	2 ans	CFA IGS Lyon
DterCE	DETC	Transports - Déplacements	Master 2	1 an	Formasup ARL
	DLCF	Environnement – milieux aquatiques	Licence pro	1 an	CFA régional agricole tech Vienne
DterEst	LN	Génie civil, constructions métalliques et en bois	Licence pro	1 an	CFA interrégional des technologies Henri Loritz
DterIdF	VD	Système d'information géographique	Licence pro	1 an	CFA Sup 2000
	GR	Sciences de la terre	Master 2	1 an	CFA Union – faculté Orsay
	DM	Systèmes numériques	BTS	2 ans	CFI Formations
DterMed	DCEDI	Géologie	BTS	2 ans	CFA UNICEM
DterNC	DCGI	Bâtiment	Ingénieur	3 ans	CFA IRFA-APISUP
DterOuest	DALN	Route durable	DUT	2 ans	CFA EURESPACE
DterSO	DITSPV	Informatique – réseaux - électronique	Ingénieur	3 ans	CFA sup Nouvelle Aquitaine – INP Bordeaux ENSEIRB MATMECA

b/ Financement du dispositif

Le Cerema prend en charge les coûts de la formation dispensée par les établissements de formation (université, école d'ingénieur...). Pour les apprentis recrutés en 2017 et 2018, cela varie de la gratuité à 9900€ pour une année de formation, atteignant pour l'ensemble du Cerema un montant d'environ 70k€ au titre de 2017 et 57k€ au titre de 2018.

L'établissement verse également une rémunération aux apprentis correspondant à un pourcentage du SMIC, variable selon l'âge et le niveau de diplôme visé par l'apprenti.

En 2017, le coût total chargé lié au recrutement des apprentis à la rentrée 2017 était de 61k€ (période de 4 mois). Le coût total chargé au titre de l'année 2017, en tenant compte des apprentis poursuivant leur cursus (recrutés en 2016) était de 173k€.

En 2018, le coût total chargé lié au recrutement des apprentis à la rentrée 2018 était de 50k€ (période de 4 mois). Le coût total chargé au titre de l'année 2018, en tenant compte des apprentis poursuivant leur cursus (recrutés en 2016 et 2017) était de 300k€.

c/ Suivi de la mise en œuvre du dispositif

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif en 2017 et 2018, les mesures prises par la DRH du Cerema en 2016 pour accompagner les maîtres d'apprentissage ont été renouvelées.

Une lettre de mission prévoyant les engagements respectifs du maître d'apprentissage et de l'établissement

a été formalisée et signée et une action de formation pour leur donner les clés du rôle et des responsabilités à assumer a été organisée (en septembre 2017 et 2018).

La session de formation s'est tenue sur deux jours et avait pour objectifs d'accompagner les maîtres d'apprentissage à :

- intégrer le rôle et la fonction de tuteur (et du co-tuteur)
- identifier les actions et points d'étape à préparer et à mener
- commencer à échanger et partager leurs expériences et bonnes pratiques, dans l'objectif de constituer une communauté des maîtres d'apprentissage du Cerema

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- management interpersonnel et pédagogie : premiers contacts, transmission de savoirs, autonomie, différences générationnelles
- organisation : accueil, intégration, organisation du travail, suivi, contrôle et évaluation, évolution sur plusieurs années, personnes ressources
- préparation de la communauté de travail : partage d'outils, retour d'expérience et capitalisation

Une évaluation de la formation organisée par la DRH du Cerema a été réalisée.

Les maîtres d'apprentissage considèrent majoritairement que les apports de la formation ont été mis à profit dans le cadre de l'exercice de leur mission.

Une enquête a par ailleurs été menée auprès des acteurs du dispositif visant le recueil d'information sur leurs expériences respectives (voir annexe 1 - questionnaire maîtres d'apprentissage et co-tuteurs et annexe 2 – questionnaire apprentis).

Le bilan des campagnes 2017 et 2018 est positif pour les maîtres d'apprentissage tant sur le plan de l'intégration des apprentis dans leurs équipes que sur le plan de la formation pratique dispensée.

Une minorité de maîtres d'apprentissage regrette parfois de ne pas être assez disponible pour leur apprenti, même si ce sentiment n'est pas partagé par l'apprenti lui-même. Certains maîtres d'apprentissage soulignent également le décalage qui peut exister entre la formation théorique et les enseignements pratiques.

Enfin par exception, le manque d'initiative de l'apprenti a pu être souligné.

Les conditions de mise en œuvre du dispositif de l'apprentissage en 2017 et 2018 ont également confirmé l'intérêt pour les apprentis comme pour les maîtres d'apprentissage et leurs services de désigner des co-tuteurs. La mise en place d'un co-tutorat pour accompagner les apprentis a en effet favorisé leur suivi et a permis ponctuellement de palier le départ d'un maître d'apprentissage dans l'une des directions.

Les résultats de l'enquête destinée aux apprentis démontrent qu'ils considèrent avoir été bien intégrés au sein des équipes et estiment que leurs maîtres d'apprentissage font preuve de suffisamment de disponibilité à leur égard.

Leur formation pratique au sein du Cerema répond à leurs attentes et leur permet d'envisager sereinement l'objectif de leur qualification.

À noter que deux des apprentis formés au Cerema sur les campagnes 2017 et 2018 ont réussi des concours. D'autres ont été appelés à poursuivre leurs missions au Cerema dans le cadre de projets menés par les directions.

II Perspectives pour la campagne 2019

Le bilan positif des campagnes antérieures conduit le Cerema à renouveler son inscription dans le dispositif de l'apprentissage en 2019, poursuivant ainsi son objectif de valoriser ses métiers et ses personnels et de transmettre ses valeurs et compétences tout en participant à l'insertion professionnelle des jeunes.

a/ Dimensionnement du dispositif

Le recensement des offres est en cours. Une quinzaine d'offres de postes réparties sur l'ensemble des directions techniques et territoriales du Cerema est attendue.

b/ Conditions de mise en œuvreCalendrier

Période	Étapes de mise en œuvre du dispositif
Février - Mars	Recensement des offres des directions et identification des maîtres d'apprentissage
Avril	Diffusion des offres (BIEP, établissements de formation)
Avril - Mai - Juin	Entretiens de recrutement
Juin	CTE - Présentation de la campagne 2019
Juin - Juillet	Sélection des candidats
entre Juillet et Septembre	Constitution des dossiers et transmission des Cerfa à la DRH du Cerema pour visa puis envoi à la DIRECCTE pour enregistrement
Septembre	Prise de poste des apprentis